

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 23 avril 2004 est adopté à l'unanimité.

Mme VERGNAUD Renée est nommée secrétaire de séance.

Dossiers Administratifs

INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES

L'adhésion récente des communes de Viennay, Lageon, Amailloux, Saint Germain de Longue Chaume, Fénéry, confirmée par l'arrêté préfectoral du 04 Mai 2004, autorise celles-ci à participer à la vie du Syndicat par la voix de leur délégué titulaire.

Monsieur MARIA Jacky et Madame SEMILLE Marie Joseph ont été respectivement désignés délégués titulaire et suppléant.

Délibération n°ADDél180604-01

MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL ADMINISTRATIF

Les membres du bureau ont été informés par M. le vice Président chargé de la communication relative à la prévention et du soutien aux collectes sélectives que la création du réseau des communicants déchets 79 ainsi que son Intranet demande une gestion rigoureuse du service qui prend de l'ampleur de par les nombreuses actions engagées et à engager. Il propose qu'un renforcement de la cellule administrative soit fait et qu'un agent administratif vienne compléter l'équipe en place pour les saisies de comptabilité et les suivis administratifs.

Mme Pillet demande des informations sur l'organisation d'un Intranet. Mrs Béalu et Dieumegard répondent à sa demande.

Mr Dieumegard a proposé que dans un premier temps, une mise à disposition d'un personnel soit faite sur un temps partiel d'autant que sur Parthenay des restructurations de services vont libérer des agents. Les membres du bureau ont retenu la proposition de mise à disposition d'un agent administratif titulaire à temps partiel.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la proposition et autorise Mr le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent dans les conditions ci-dessus énoncées avec la CC de Parthenay.

Délibération n°ADDél180604-02

ASSURANCE RISQUE DE POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT

Centre de stockage de déchets ultimes de La Loge

La SMACL, société d'assurance couvrant le site de La Loge, informe que son organisme réassureur impose une garantie spécifique sur les installations classées. Après présentation des différentes options des éléments contractuels et tarifaires, le comité syndical :

- décide de contractualiser avec la SMACL pour garantir le risque pollution suivant l'option 2 de la proposition
- demande à Mr le Président de signer le contrat avec pour date d'effet des garanties au 1^{er} janvier 2004.

Délibération n°ADDél180604-14

Bilan des actions en cours

Mr le Président rend compte de la réunion du 3 juin 2004 qui a eu lieu à Mazières avec les conseils de développement. Il félicite Mr Potiron, organisateur et animateur de cette réunion d'information. Lors de cette séance, Mr Béalu a présenté le schéma adopté par l'assemblée en Avril 2002 et la dynamique qui s'est mis en place depuis cette date.

L'enquête publique sur la création d'une installation de compostage, d'une déchetterie, d'un quai de transfert et de l'extension de La loge a débuté le 16 juin dernier. Le dossier sera présenté au CDH en Octobre 2004. Le comité de pilotage local a été réuni le vendredi 8 juin 2004.

La seconde audience des candidats retenus pour présenter un dossier complet pour la création d'un Centre de tri Préparation a eu lieu le jeudi 17 juin. 4 candidats sont en concours.

Le cabinet DE Conseils a commencé à étudier la reprise de la compétence compostage et il a rencontré l'ensemble des présidents des structures adhérentes au SMITED.

Dossiers financiers

COMPTE ADMINISTRATIF 2003

L'examen des comptes de résultats de l'exercice 2003 fait apparaître un excédent de fonctionnement net de 300 180,68 € majoré de 945 133,88 € de résultat antérieur, et 78 703.60 € de déficit d'investissement de clôture.

Il est constaté des restes à réaliser de 602 200 € en recette d'investissement et 1 202 100 € en dépense d'investissement. Le besoin d'autofinancement est de 678 603,60 € pour rétablir l'équilibre de cette section.

Un montant de 678 603,60 € est proposé au crédit de la section d'investissement par affectation du résultat de fonctionnement 2003 ; le solde cumulé soit 566 710,96 € sera affecté en report sur la section de fonctionnement.

Après mise au vote par le doyen d'âge, le compte administratif 2003 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°ASDél180604-03

COMPTE DE GESTION 2003

Les comptes de résultats de l'exercice 2003 dressés par M. le Comptable du Trésor sont conformes aux écritures passées par l'ordonnateur tant en recettes qu'en dépenses.

Le compte de gestion est certifié conforme aux écritures enregistrées par l'ordonnateur et transcrites dans les documents du compte administratif 2003. Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél180604-04

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2003

Le président rappelle les résultats du compte administratif présenté et approuvé, il propose l'affectation suivante:

MONTANT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice:	300 180,68
Report à nouveau:	945 133,88
Résultats cumulés à affecter	1 245 314,56
Solde d'exécution de la SI:	78 703,60
Restes à réaliser dépenses:	1 202 100,00
Restes à réaliser recettes:	602 200,00
Besoin de financement	678 603,60
Solde disponible:	566 710,96

Après avoir délibéré, le comité syndical décide l'affectation suivante :

AFFECTATION:	
Compte 1068:	678 603,96
Report à nouveau:	566 710,96
Total	1 245 314,56

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél180604-05

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2004

En préalable à la présentation du projet de budget supplémentaire 2004, un inventaire des besoins de financement est établi :

1. Restes à réaliser 2003 :
 - Affectation du résultat 2003 en investissement : 678 603,60 €
2. Investissements
 - Acquisitions foncières : le financement initialement prévu par emprunt à hauteur de 100 000 € sera entièrement autofinancé d'autant que ce type de bien n'est pas amortissable. Aussi, 60 000 € sont issus des excédents du service structure et 40 000 € du service La Loge.
 - Un crédit de 1 000 000 € est inscrit en complément au programme 14 Centre de tri préparation conformément à l'autorisation de programme votée en décembre 2003. Cette inscription correspond à une première provision sur les investissements à réaliser.

- Les travaux d'aménagement de voirie d'accès au nouveau site de La Loge pourront être autofinancés à hauteur de 150 000 € par affectation de l'excédent du service La Loge en autofinancement des investissements au lieu et place de l'emprunt initialement prévu.
- Il est proposé de réduire l'enveloppe du programme 18 « Aménagement paysager Tranche 2 » de 30 000 € et d'affecter cette somme au programme 19 « Travaux divers » pour financer des travaux de grosses réparations du tracks.
- Enfin, un crédit de 3000 € est inscrit pour permettre le renouvellement d'une partie du matériel informatique de bureau en vue de l'installation de l'ADSL

Au total ce sont 253 000 € qui seront affectés au compte 023 autofinancement complémentaire des investissements. Les autres opérations d'investissement sont présentées notamment au niveau des reports d'inscription. L'affectation du résultat en section d'investissement étant pour sa part proposée à 678 603,60 €

La section d'investissement est équilibrée à 2 283 803,60 € en dépenses et recettes dont 253 000 € en autofinancement et 678 603,60 € d'affectation du résultat.

En fonctionnement, des réajustements de crédits et d'affectation sont nécessaires à mi-exercice. Les principales inscriptions concernent l'inscription de réserves en dépenses imprévues, de crédits d'autofinancement des investissements, des crédits d'annulation de titres sur exercices antérieurs pour réduire de 50% la participation de la Can comme voté lors du comité syndical du 23 avril dernier et l'admission en non valeur non recouvrées et irrécouvrable par des clients ayant cessé toute activité ou en liquidation judiciaire.

En recettes, l'excédent net antérieur affecté en fonctionnement est inscrit pour un montant de 566 710,96 €. L'excédent cumulé 2003 et antérieur s'élève à 1 245 314,56 € dont une part est affectée en investissement pour 678 603,60 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 566 710,96 €.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération n°ASDél180604-06

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le différé d'encaissement des titres de recettes par rapport au paiement des dépenses, a conduit le Smited à ouvrir une ligne de trésorerie par signature d'un contrat annuel avec la Caisse d'Epargne. M. le Président sollicite l'autorisation de renouveler le contrat avec la caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 762 245 € et d'imputer les frais financiers sur le service traitement des déchets. Le comité syndical approuve à l'unanimité et autorise Mr le Président à signer tous documents relatifs au renouvellement de la ligne de trésorerie.

Délibération n°ASDél180604-07

Dossiers techniques

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Monsieur le Président présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public dont un exemplaire sera remis à chaque collectivité ainsi que le synoptique des flux de déchets observés en 2003.

ACQUISITION FONCIERE

Terrain Montplaisir :

Le comité syndical est invité à délibérer pour l'acquisition foncière d'une parcelle proposée à la vente par le propriétaire à Montplaisir, il s'agit d'une parcelle appartenant à M. RAGUENAUD, sis à Montplaisir, Commune de Champdeniers, cadastrée section B n°715.

Le service des domaines devra estimer le bien avant signature des actes.

Il est proposé d'acquérir cet ensemble immobilier qui constitue le complément aux parcelles déjà acquises en février. Après avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer les actes.

Délibération n°ASDél180604-08

CONVENTION SAFER

Veille foncière :

Il est proposé de s'adjoindre les services de la SAFER pour établir une veille foncière sur les secteurs de recherche de sites de stockages pressentis par la commission au plan après application des critères de sélection. Le comité syndical autorise le Président à signer une convention avec la SAFER.

Délibération n°ASDél180604-09

REHABILITATION MAISON RAVENEAU

Lors de l'acquisition de la propriété Raveneau à La loge, un pavillon d'habitation faisait partie intégrante du bien acquis. Ce pavillon nécessite une remise en état et peut être réhabilité en locaux sociaux. Le cabinet Merlin par son architecte, a estimé le montant des travaux de réhabilitation à 65 000 € HT. Après débat, le montant semble très largement sur-estimé. Le comité syndical décide de réhabiliter cette maison en locaux sociaux et de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre.

Délibération n°ASDél180604-10

Marchés publics

ATTRIBUTION DE MARCHES

Depuis le dernier comité syndical, un marché « sans formalité préalable » a été passé avec une entreprise, il concerne la réalisation des travaux de captage des biogaz sur le CSDU de La Loge confié à l'entreprise SODAF Géo pour un montant de travaux de 48 917,07 € HT.

Questions Diverses

Mr BEALU félicite les collectivités qui, à l'occasion des Recyclades 2004 ont organisé des manifestations très variées et complémentaires pour le public. Il informe également que le ministère de l'écologie et du développement durable a lancé le 17 juin l'autocollant non à la publicité non adressée ou aux informations municipales. Le département est cité dans le dossier de presse du ministère comme le département opérationnel de suite puisque nous avons déjà travaillé sur un projet de charte sur la PNA. Dans quelques jours (voire quelques semaines), l'autocollant sera disponible et diffuser dans les mairies. Une information par voie de presse sera faite par la CAN et le SMITED. Les membres du réseau des communicants déchets 79 seront informés de ces dispositions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11h30.

Le Président du SMITED
Jacques MASSE

La Secrétaire de séance
Renée VERGNAUD